



Fiche Signalétique

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

Utilisation du produit: Usage général lubrifiant anti-grippant

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

Apparence et odeur: Pâte semi-solide argent avec odeur de pétrole

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une irritation.

PEAU: Peut irriter la peau des personnes hypersensibles après une durée prolongée.

INHALATION: La nature visqueuse peut bloquer les voies respiratoires, si inhalé.

INGESTION: Peut causer la diarrhée.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun connu.

ORGANES VISÉS: Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: Sensibilités cutanées existantes

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Huile de pétrole	64742-57-0 / 64742-52-5	60 - 70
Mélange graphite	82980-54-9 / 7782-42-5	10 - 20
Poudre nickel	7440-02-0	20 - 30

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire:** Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané:** Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation:** Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion:** Laver immédiatement la bouche. Consulter un médecin.
- Avis aux médecins:** Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit n'est pas inflammable à température ambiante.

Point d'éclair: 430°F / 221°C (COC)	Limite d'explosion supérieure: 7,0
Température d'autoallumage: > 500°F / 260°C	Limite d'explosion inférieure: 0,9

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié:** Mousse, poudre sèche, Halon®, dioxyde de carbone, sable, terre et vapeur d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau.
- Produits de combustion:** Fumée, suie, hydrocarbures, oxydes de carbone et carbonyles de métal possible
- Risques d'explosion:** Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers:** Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

- Précautions personnelles:** Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour l'environnement:** Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

Méthodes de confinement et de nettoyage:

Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Gratter le plus gros, puis essuyer le reste avec un chiffon. Pour éviter aux piétons les risques de glisser, ramasser les résidus avec de la terre de diatomées.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation:

Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Utiliser sous une ventilation adéquate. Porter de l'équipement de protection approprié. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage:

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. Maintenir hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Huile de pétrole	5*	NE	5*	NE	NE		mg/m ³
Mélange graphite	2,5 (v)	NE	2	NE	2,5	NIOSH	mg/m ³
Poudre nickel	1	NE	1,5	NE	0,015	NIOSH	mg/m ³
N.E. Non établi	(C) – (plafond)	(s) – peau	(v) – libre			*- vapeur d'huile	

Contrôles et protection:

Contrôles techniques:

L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire:

Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale:

Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée:

Utiliser des gants de protection en nitrile ou en PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

État physique: pâte semi-solide

Couleur: argent

Odeur: pétrole

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 1,24

Point d'ébullition initial: ND

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: < 0,01 kPa

Densité de vapeur: > 5 (air = 1)

Taux d'évaporation: très lent

Solubilité: négligeable dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Fortes acides inorganiques et organiques, agents d'oxydation

Produits à décomposition dangereuse: Fumée, suie en suspension, hydrocarbures, oxydes de carbone et carbonyles de métal possible

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Huile de pétrole	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Mélange graphite	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Poudre nickel	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Huile de pétrole	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Mélange graphite	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Poudre nickel	Non	Groupe 2B	Carcinogène anticipé raisonnablement	Inconnu	Inconnu

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Tératogénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible

Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Potentiel de bioaccumulation nul.

Mobilité dans l'environnement: Très peu vraisemblable de causer une contamination étendue.

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Pas réglementé

IMO/IMDG (eau): Pas réglementé

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: nickel (100 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques:

Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Nickel (< 30%)

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Nickel

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Réglementation Canadienne:

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: D2A, D2B

Inventaire LIS Canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

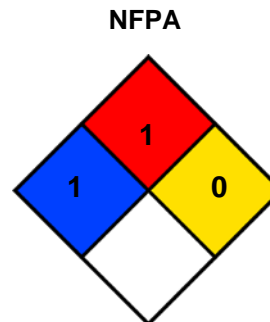
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N° CRC: SL35911
Date de révision: 02/21/2017

Modifications depuis la dernière révision: Section 15: Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

Nom du produit: Anti-grippant au nickel et composé de graissage

Numéro(s) de produit: 72911

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	NA	Non applicable
CAS:	Registre CAS	ND	Non défini
CFR:	Code des règlements fédéraux	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
DOT :	Département des transports	NFPA:	National Fire Protection Association
LIS:	Liste intérieure des substances	NTP:	Programme national de toxicologie
g/L:	Grammes par litre	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IATA:	Association du transport aérien international	Ppm:	Parties par million
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	STEL	Limite d'exposition de courte durée
OMI:	Organisation maritime internationale	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
lb/gal:	Livres par gallon	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
CL:	Concentration létale	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
DL:	Dose létale		